

LEXIQUE DE L'ÉVALUATION

Carmen-Ştefania STOEAN

En l'absence d'une théorie unifiée de l'évaluation, il n'est pas surprenant que les définitions des éléments lexicaux utilisés dans ce champ d'activité et de recherche varient d'un auteur à l'autre. Cependant, les caractéristiques essentielles des réalités désignées se retrouvent dans la plupart des définitions.

Nous avons trouvé utile de présenter le lexique de base de l'évaluation avec les définitions correspondantes. Là où la même notion/le même concept jouit de plusieurs définitions appartenant à des auteurs différents, nous les avons présentées toutes, en laissant au lecteur le plaisir d'en saisir les différences et les similitudes.

Pour les mêmes raisons, nous présentons séparément le lexique français et le lexique anglais vu que, parfois, il ne s'agit pas seulement d'une différence de vocables employés mais d'une différence dans la manière d'appréhender une même réalité.

Afin de dresser cet inventaire lexical, nous avons consulté avec profit les références indiquées à la fin. Dans les cas où nous n'avons pas eu un accès direct aux ouvrages cités nous avons reproduit les définitions puisées dans d'autres publications, également référencées.

Voilà donc l'inventaire dressé pour le français :

- **appréciative (évaluation)** – évaluation orientée vers le qualitatif s'attachant à dire la valeur de son objet. Elle introduit des seuils et des ruptures dans la chaîne quantitative dont elle brise la continuité.[2]
- **autoévaluation** – ne s'adresse pas « aux autres », elle sert pour l'apprenant lui-même à décrire, prévoir, agir.[5]
- **batterie** – ensemble cohérent de tests portant sur des aptitudes, des capacités ou des traits de personnalité différents. Tous les tests composant une batterie sont habituellement étalonnés sur une même population (normes intégrées). Batterie de tests désigne deux ou plusieurs tests administrés aux mêmes personnes, lors d'un même examen, que les normes soient intégrées ou non.[3,4]
- **coévaluation** - évaluation réalisée par l'apprenant avec le formateur. [id.]
- **critère** – caractère ou propriété d'un objet permettant de porter sur lui un jugement de valeur. [2]
- **critériée (évaluation)** – évaluation dont le cadre de référence est constitué par des objectifs ou des performances cibles.[2]
 - la performance de l'apprenant est mesurée par son niveau de maîtrise des objectifs de formation auxquels il est soumis.[5]
- **diagnostique (évaluation)** – évaluation qui, effectuée avant une action de formation ou une séquence d'apprentissage, a pour but de reproduire des informations permettant soit d'orienter le formé vers une filière adaptée à son profil, soit d'ajuster la formation à ce profil.[2]
- **distracteur** – dans une question suivie d'un choix de réponses, on appelle distracteurs les réponses fausses ou moins appropriées que les autres.[3,4]
- **économie** – qualité d'un test qui fait qu'il peut être considéré comme peu coûteux surtout en temps et en énergie. On peut distinguer l'économie de construction, de passation, de correction d'un test.[id.]
- **étalonnage** – barème ou échelle ou distribution statistique permettant de situer une performance particulière par rapport aux performances de différents individus d'un même groupe.[id.]
- **estimative (évaluation)** – évaluation orientée vers le quantitatif et dont l'ambition est d'apprécier objectivement. Évaluation par défaut de mesure.[id.]
- **évaluation** – opération particulière de lecture de la réalité,
 - opération par laquelle on prend parti, on se prononce sur une réalité donnée à la lumière d'une grille de lecture exprimant, à l'égard de cette réalité, des exigences déterminées,
 - le moment de la confrontation projets/ résultats.[2]
- **évaluer** – confronter, mettre en rapport des données de fait (une réalité) et des données qui sont de l'ordre de l'idéal, du devoir-être (un projet, une intention). Mettre en rapport un référé et un référent.
 - apprécier, juger une réalité à la lumière d'une intention ou d'un projet. Apprécier l'être à la

lumière d'un devoir-être. Dire la valeur d'une réalité par référence à une exigence particulière.

- produire de l'information éclairante, prendre et communiquer de l'information utile, s'efforcer de savoir où l'on est pour mieux aller où l'on voulait aller.[id.]
- **externe (évaluation)** – réalisée par des personnes qui n'appartiennent pas au dispositif de formation.[5]
- **fiabilité** – la confiance que l'on a dans un instrument d'évaluation, improprement utilisé pour désigner la fidélité de l'instrument.[3,4]
- **fidélité** – les mesures répétées d'un objet, réalisées dans les mêmes conditions avec un même instrument, doivent être fidèles, c'est-à-dire fournir le même résultat. Pour évaluer la constance d'un test, il faudrait pouvoir l'administrer plusieurs fois consécutives et dans des conditions identiques à un même groupe de sujets.[id.]
- **formative (évaluation)** – évaluation dont l'ambition est de contribuer à la formation. Elle cherche à guider l'apprenant pour faciliter ses progrès. Evaluation centrée sur la gestion des apprentissages.[2]
 - a pour but d'adapter le dispositif pédagogique à la réalité des apprentissages des élèves. Elle s'intéresse en priorité à la régulation des démarches pédagogiques. Elle prend en compte le résultat, mais aussi la demande, le travail fourni, le progrès.[5]
- **formatrice (évaluation)** – évaluation qui, en fonction de l'idée que seul l'élève peut vraiment réguler son activité d'apprentissage et de la prise en compte de l'importance de la représentation des buts à atteindre, vise l'appropriation par l'apprenant des critères de réalisation du produit et d'appréciation de la production, l'activité didactique se centrant pour cela sur des tâches concrètes et non sur des objectifs formels.[2]
 - ajoute aux concepts d'évaluation formative et sommative une représentation correcte pour l'apprenant des buts poursuivis, une planification préalable de l'action, une appropriation des critères et d'autogestion des erreurs.[5]
- **interactive (évaluation ou régulation)** – régulation intégrée à une situation d'apprentissage, tout au long de son déroulement. En général peu instrumentée, elle a des effets immédiats.[2]
- **interprétative (évaluation)** – évaluation dont l'ambition est de comprendre l'être ou la réalité, dans leur multidimensionnalité, à la lumière d'un référent construit au cours même de

l'évaluation et jamais achevé. Evaluation orientée vers la recherche du sens.[id]

- **interne (évaluation)** – réalisée par le formateur.[5]
- **item** - un élément d'un test.[3,4]
- **normative (évaluation)** – évaluation dont le cadre d'interprétation est constitué par les scores obtenus, lors d'une épreuve semblable, par les membres d'un groupe de référence. Les performances d'un ensemble de sujets confrontés à la même situation-problème constituent un barème de classement.[2]
 - la performance de l'apprenant est mesurée par comparaison au groupe, à la classe, ou à la promotion auxquels il appartient.[5]
- **objectivité** – qualité d'un test qui fait que les résultats obtenus par un sujet donné seront constants quel que soit l'examineur. C'est un facteur de la fidélité.[3,4]
- **option** – chacune des réponses proposées dans un item à choix multiples (réponse correcte ou distracteur).[id.]
- **pré-test** – une version provisoire d'un test standardisé, la première passation, avant apprentissage, d'un test destiné à être administré une seconde fois après l'apprentissage.[id.]
- **post-test** – test administré à la fin d'une période d'apprentissage ou à la fin du cycle d'apprentissage.[id.]
- **proactive (évaluation ou régulation)** – régulation différée, conduisant à la mise en place d'actions de formation ultérieures orientées vers la consolidation et l'approfondissement des compétences des élèves.[2]
- **pronostic (évaluation)** – sert à prédire si l'apprenant est en mesure de suivre une formation ou de remplir un rôle professionnel défini.[5]
- **puissance discriminative** – différencier avec le plus de précision possible les sujets capables de réussir certaines tâches.[3,4]
- **question ouverte** – question à laquelle le sujet répond spontanément, donc en utilisant son propre vocabulaire.[id.]
- **question fermée** – le sujet doit simplement opérer un choix parmi plusieurs réponses qui lui sont proposées.[id.]
- **représentativité** – qualité d'échantillon que constitue le contenu d'un test qui fait qu'il est représentatif du contenu de l'apprentissage qu'il est censé mesurer.[id.]

- **rétroactive (évaluation ou régulation)** – régulation différée impliquant un retour sur les objectifs non maîtrisés ou des tâches non réussies et aboutissant à la mise en place d'activités de remédiation.[2]
 - **sensibilité** – pouvoir classant d'un test. Indice exprimant la plus petite différence qu'un test peut mesurer dans une variable.[3,4]
 - **sommative (évaluation)** – évaluation par laquelle on fait un inventaire des compétences acquises, ou un bilan, après une séquence ou une activité de formation d'une durée plus ou moins longue.[2]
- qui peut être aussi certification, a pour but d'établir des bilans fiables au terme des apprentissages, dans une période donnée. Elle s'intéresse seulement aux résultats.[5]
 - **test** – une situation standardisée permettant d'évaluer le comportement d'un individu en comparaison avec celui d'individus placés dans la même situation.[3,4]
 - **test diagnostic** – test destiné à mesurer des acquisitions.[id.]
 - **test pronostic** – test destiné à établir certaines prévisions à partir de données actuelles.[id.]

REFERENCES

1. BAUDET, S., MONNERIE-GOARIN, A. - *Petit lexique pour mémoire* in **Le Français dans le Monde**, numéro spécial, août –septembre 1993, pp.57-61
2. HADJI, CH. – *L'évaluation règle du jeu. Des intentions aux outils*, E.S.F. éditeur, 1991
3. LANDSHEERE, DE G. - *Evaluation continue et examens. Précis de docimologie*, Nathan, 1972 in [1]
4. MOTHE, J.C. - *Evaluer des compétences de communication en milieu scolaire* in **Le Français dans le Monde** no. 165, p.63-72 in Bandet, S.
5. NUNZIATI, G., BAUDET, S., MONNERIE-GOARIN, A. - *Petit lexique pour mémoire*